



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

22 MARS 1989

Decisione

463

4. Les dépenses d'un montant de Fr. 420'000.- qui résulteraient pour la Confédération de la réalisation de ce programme de

Commemoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève imputées à l'article budgétaire d'administration* du DFAE. Si ce crédit versé à cet article dans le budget 1989 se révèle, au cours d'année, insuffisant pour faire face à cette dépense imprévue, le DFAE est autorisé à demander, avec le 2ème supplément à charge dudit article, le crédit encore nécessaire.

Vu la proposition du DFAE du 14 mars 1989,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire :

1. Le principe d'une commémoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève est approuvé.
2. Le DFAE est chargé, d'entente avec les services concernés, de mettre sur pied, le 22 août 1989 à Berne, une cérémonie nationale de commémoration, incluant un appel du Conseil fédéral au respect et au développement du droit international humanitaire.
3. Le DFAE est chargé, d'accord avec les services intéressés, d'organiser, en octobre 1989 à New York, une manifestation en marge de la 44ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comprenant une cérémonie internationale de commémoration et la présentation d'une exposition, conçue par le CICR avant tout, sur les Conventions de Genève.

- 2 -

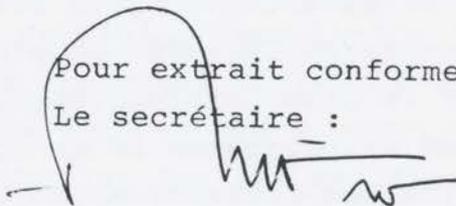
ÉIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

4. Les dépenses d'un montant de Fr. 450'000.- qui résulteront pour la Confédération de la réalisation de ce programme de commémoration seront imputées à l'article budgétaire 201.321.01 "Frais d'administration" du DFAE. Si ce crédit ouvert à cet article dans le budget 1989 se révèle, en cours d'année, insuffisant pour faire face à cette dépense imprévue, le DFAE est autorisé à demander, avec le 2ème supplément à charge dudit article, le crédit encore nécessaire.

Au Conseil Fédéral

Pour extrait conforme,
Le secrétaire :



Commemoration du 125ème
anniversaire des
Conventions de Genève

Sur la base des développements qui suivent, nous invitons le Conseil fédéral à approuver un programme de manifestations commémorant le 125ème anniversaire des Conventions de Genève sur la protection des victimes des conflits armés et à autoriser l'engagement d'un crédit de Fr. 450'000.- pour faire face aux dépenses qui en résulteront.

1. Contexte de l'anniversaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
	X	EJPD	5	-
	X	EMD	4	-
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.253.0

Berne, le 14 mars 1989

Für die BR.-Sitzung
vom 2 2. MRZ. 1989

Au Conseil fédéral

Commémoration du 125ème
anniversaire des
Conventions de Genève

Sur la base des développements qui suivent, nous invitons le Conseil fédéral à approuver un programme de manifestations commémorant le 125ème anniversaire des Conventions de Genève sur la protection des victimes des conflits armés et à autoriser l'engagement d'un crédit de Fr. 450'000.- pour faire face aux dépenses qui en résulteront.

1. Contexte de l'anniversaire

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, soit une dizaine d'instruments internationaux adoptés entre le 22 août 1864 et le 8 juin 1977, constituent l'essentiel du droit international humanitaire, appelé aussi droit de Genève.

Le 22 août 1989, le 125ème anniversaire de ces Conventions sera par conséquent célébré. Il s'inscrira dans le contexte du programme de commémoration du 125ème anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge, qui a pour thème "125 ans à l'oeuvre", s'étend sur 1988 et 1989 et se déroule à l'étranger comme dans notre pays.

Vu le rôle de la Suisse en tant qu'Etat principalement promoteur des Conventions de Genève, hôte de toutes les conférences internationales sur le droit humanitaire et dépositaire des Conventions, vu aussi les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1989-1991 et le Rapport sur la politique de paix et de sécurité de juin 1988, qui invitent la Confédération à prendre des mesures propres à renforcer son action humanitaire sur le plan international, nous jugeons opportun de mettre sur pied un programme de manifestations marquant le 125ème anniversaire des Conventions de Genève. Les Présidents du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Croix-Rouge suisse (CRS) partagent nos vues à cet égard.

Cette célébration, tout comme celle, en juin 1987, du 10ème anniversaire de l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, constituerait par ailleurs une nouvelle étape à laquelle nous pourrions nous référer pour consolider notre action diplomatique en faveur de l'application et du développement du droit humanitaire.

2. Programme des manifestations

Le DFAE, les Archives fédérales, le CICR et la CRS, à l'issue de consultations et de certaines démarches exploratoires, sont convenus que la commémoration de ce 125ème anniversaire devrait comprendre deux volets principaux :

a) Cérémonie de commémoration (Festakt) à Berne

La manifestation, patronnée par la Confédération, aurait pour objectif premier de rappeler au public suisse l'existence et la portée du droit international humanitaire. Elle se tiendrait le 22 août 1989, jour du 125ème anniversaire, à Berne, en tant que ville fédérale de l'Etat avant tout à l'origine des Conventions de Genève.

Les participants devraient refléter aussi largement que possible les composantes de la population suisse. Y prendraient part environ 1'200 personnes, soit des représentants du Parlement, de l'administration fédérale, de l'armée, des gouvernements cantonaux, de la presse, des universités et des hautes écoles, des jeunes, des milieux de l'aide humanitaire, etc. De nature prospective, la cérémonie inclurait également un appel du Conseil fédéral, dont le texte sera soumis à votre approbation le moment venu, invitant tous les Etats à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Aussi le Corps diplomatique accrédité auprès du Conseil fédéral et les ambassadeurs de Suisse réunis pour leur Conférence annuelle, dont la première journée coïncidera avec le 22 août, seraient-ils associés à l'événement.

La cérémonie se déroulerait au Casino de 10h à 11h30. Elle comprendrait des allocutions appelant au respect du droit humanitaire prononcées par les Présidents de la Confédération, du CICR et de la CRS, de même que, si possible, par une personnalité internationale d'envergure ("key note speaker"), dont la désignation est actuellement à l'étude. Le message du Président de la Confédération ferait notamment état du contenu de l'appel du Conseil fédéral. Des originaux des Conventions et divers documents s'y rapportant seraient en outre présentés sur place aux participants.

Nous remettrions préalablement le texte de l'appel du Conseil fédéral, traduit dans les langues appropriées, à toutes nos représentations diplomatiques pour qu'elles l'acheminent aux ministères des affaires étrangères.

La cérémonie serait suivie d'un apéritif, de 11h30 à 12h15 au Casino, offert par la Confédération aux participants. Le Président de la Confédération donnerait pour sa part un déjeuner à une trentaine d'invités de marque.

b) Activités aux Nations Unies à New York

Pour assurer à l'événement le rayonnement international qu'il mérite, nous organiserions également une manifestation de commémoration en marge de la 44ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. La date pourrait être le 13 octobre 1989, selon le Secrétariat général de l'ONU qui s'est déclaré disposé à collaborer à la préparation de l'anniversaire et a donné son accord de principe, sous réserve de certaines modalités à déterminer encore, sur ce qui suit.

La commémoration comporterait tout d'abord une cérémonie d'une heure et demie dans une salle principale du bâtiment de l'ONU. Le Secrétaire général des Nations Unies et le Chef du DFAE en seraient les co-hôtes. Le Secrétaire général, le Chef du DFAE et les présidents des groupes régionaux, notamment, prendraient la parole.

Cette cérémonie serait suivie de l'inauguration d'une exposition sur les Conventions de Genève, qui se tiendrait dans le bâtiment de l'ONU durant quelques semaines. Le CICR, en collaboration avec les Archives fédérales et la CRS, se chargeraient de concevoir l'exposition, de même que le transport des pièces et documents de Suisse aux Etats-Unis. En l'état, l'idée serait de présenter aux 10'000 visiteurs quotidiens, environ, des Nations Unies cinq domaines d'application du droit humanitaire (blessés et malades en campagne, blessés et malades sur mer, prisonniers de guerre, populations civiles, victimes des récentes formes de conflits) en montrant, pour chacun d'entre eux, des situations types et la protection accordée par les Conventions de Genève.

Au terme de sa présentation à New York, l'exposition demeurerait un instrument de diffusion des principes du droit humanitaire. De retour de New York, elle serait montrée en fin d'année encore à Berne, probablement dans le bâtiment des Archives fédérales, puis à Genève et pourrait devenir itinérante à l'étranger.

3. Financement des manifestations envisagées

L'exécution de l'ensemble du programme esquissé ci-dessus entraînerait des dépenses estimées en tout à Fr. 520'000.-. L'on se référera à ce propos au tableau synoptique annexé, intitulé "Prévisions budgétaires pour la commémoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève".

Ce montant serait en principe à la charge de la Confédération, en tant qu'Etat promoteur et dépositaire du droit de Genève. Le CICR et la CRS, étroitement intéressés à la commémoration, se sont engagés cependant à y participer financièrement, à raison respectivement de Fr. 50'000.- et de Fr. 20'000.-. Il s'ensuit que la part échéant à la Confédération s'élèverait à Fr. 450'000.-.

Pour faire face à cette dépense, le DFAE devrait être autorisé à prélever, à la charge du crédit de Fr. 8'796'000.- ouvert au budget 1989, à l'article 201.321.01 "Frais d'administration", la somme de Fr. 450'000.-. Si ce crédit devait, en cours d'année, se révéler insuffisant pour couvrir cette dépense imprévue, le DFAE devrait être autorisé à demander, avec le 2ème supplément du budget pour 1989, à charge dudit article budgétaire, le crédit encore nécessaire.

4. Consultation des offices

Dans le cadre de la consultation des offices,

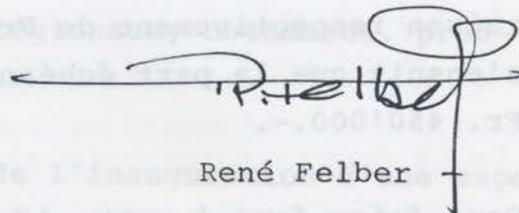
- les Archives fédérales (DFI)
- l'Office fédéral de la justice (DFJP)
- l'Office fédéral de l'adjudance (DMF)
- l'Administration fédérale des finances (DFF)

ont été entendus et se sont déclarés d'accord avec la présente proposition.

Le CICR et la CRS, par ailleurs, ont donné leur assentiment au contenu de cette proposition.

Nous vous invitons dès lors à prendre la décision ci-jointe.

LE DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

- Annexes :
- Prévisions budgétaires pour la commémoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève
 - Projet de décision

Extrait du Protocole :

- DFAE : 10 ex. pour ex.
- DFI : 5 ex. pour i.
- DFJP : 5 ex. pour i.
- DFF : 5 ex. pour i.
- DMF : 5 ex. pour i.
- DFEP : 3 ex. pour i.
- DFTCE : 3 ex. pour i.

Prévisions budgétaires pour la commémoration du
125ème anniversaire des Conventions de Genève

1. Commémoration à Berne

- Location du Casino	Fr. 2'500.-
- Interruption des travaux au Casino	Fr. 2'500.-
- Impression programme et invitations	Fr. 3'000.-
- Ensemble musical	Fr. 10'000.-
- Décoration (sans les prestations habituelles des services fédéraux comme les arrangements floraux)	Fr. 3'000.-
- Apéritif (Fr. 10.- par personne)	Fr. 12'000.-
- Déjeuner offert par Président de la CH	Fr. 3'000.-
- Voyage et séjour de quelques invités de marque, dont le "key note speaker"	Fr. 40'000.-

Sous-total Berne Fr. 76'000.-
=====

- Imprévus Fr. 24'000.-

Total Berne Fr. 100'000.-
=====

2. Commémoration à New York

- Impression programme et invitations	Fr. 5'000.-
- Participation aux frais administratifs ONU (interprètes, etc.)	Fr. 15'000.-
- Réception	Fr. 30'000.-
- Elaboration de l'exposition, transport y compris, selon budget Archives fédérales/CICR	Fr. 350'000.-

Sous-total New York Fr. 400'000.-
=====

- Imprévus Fr. 20'000.-

Total New York Fr. 420'000.-

Total Berne + New York Fr. 520'000.-
=====

Participation CICR Fr. 50'000.-

Participation CRS Fr. 20'000.-

Montant total à la charge de la Confédération Fr. 450'000.-
=====

Commémoration du 125ème
 anniversaire des
 Conventions de Genève

Vu la proposition du DFAE du 14 mars 1989,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le principe d'une commémoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève est approuvé.
2. Le DFAE est chargé, d'entente avec les services concernés, de mettre sur pied, le 22 août 1989 à Berne, une cérémonie nationale de commémoration, incluant un appel du Conseil fédéral au respect et au développement du droit international humanitaire.
3. Le DFAE est chargé, d'accord avec les services intéressés, d'organiser, en octobre 1989 à New York, une manifestation en marge de la 44ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comprenant une cérémonie internationale de commémoration et la présentation d'une exposition, conçue par le CICR avant tout, sur les Conventions de Genève.

EVD

EVED

Y EK

EPK

Fp.0v

